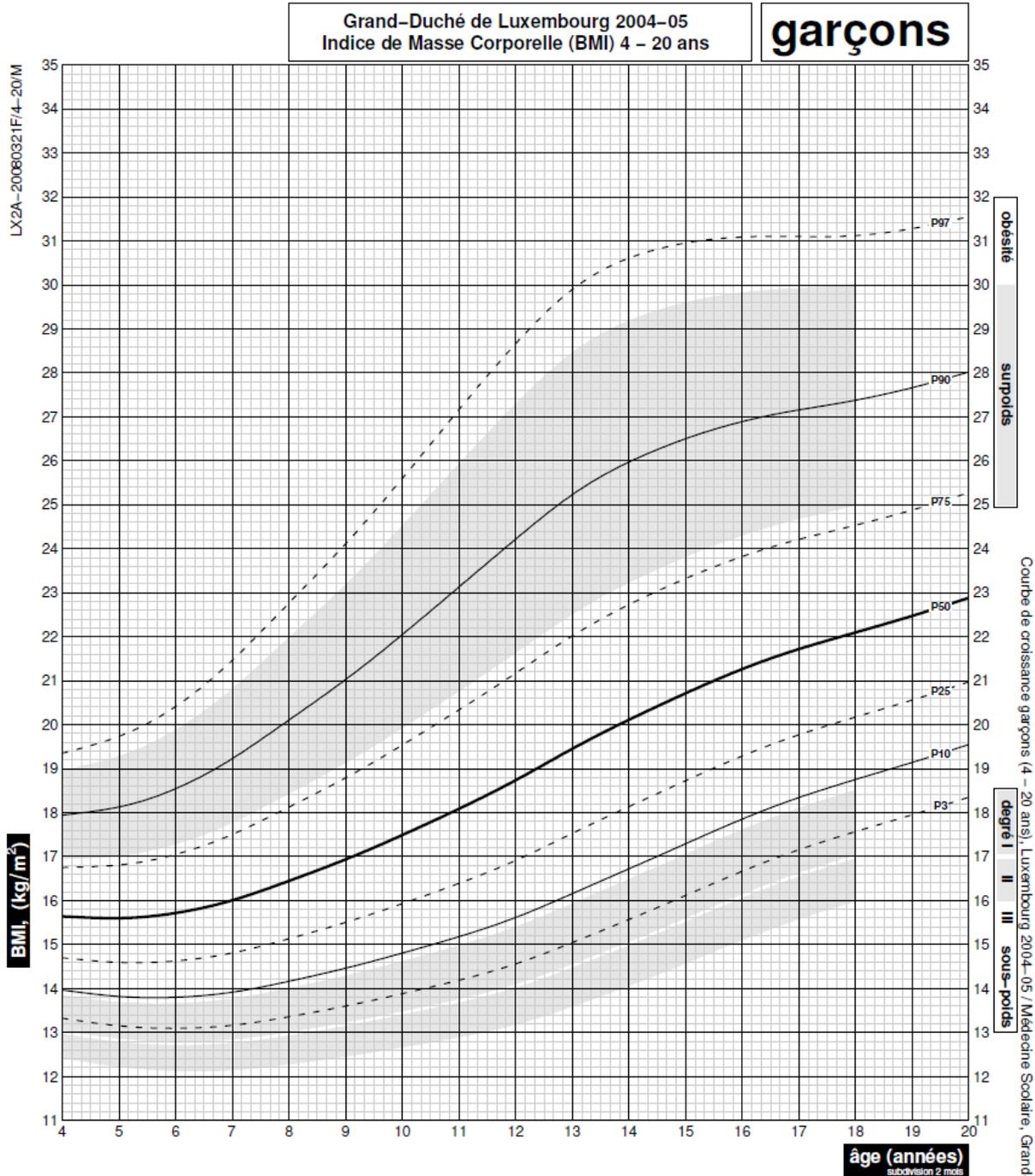


Courbes de croissance réalisées à partir d'un échantillon de 26629 garçons et 25878 filles (toutes nationalités) mesurés par les services de médecine scolaire du Grand-Duché de Luxembourg en 2004/05. Comme indiqué sur le graphique, les lignes représentent les percentiles 3, 10, 25, 50, 75, 90, et 97. Les références de puberté proviennent de Flandres, 2004 (www.vub.ac.be/groeiocurven). La Taille est mesurée en position normale avec la tête droite, pieds nus. La zone grise supérieure représente la distribution entre +2.0 à +2.5 EC (écart type); la zone grise inférieure entre -2.0 à -2.5 EC. Le Poids est mesuré en sous vêtements. **Indice de Masse Corporelle (BMI)**, égal au poids (en kg) divisé par la taille au carré (en mètres). La zone grise supérieure est limitée par les percentiles qui correspondent aux BMI de 25 et 30 kg/m² à l'âge de 18 ans (limites de surpoids et obésité à partir de cet âge); les zones grises inférieures indiquent les percentiles qui correspondent aux BMI de 16, 17 et 18,5 kg/m² à l'âge de 18 ans (limites de sous-poids degré I, II et III à partir de cet âge). **Développement pubertaire** exprimé en valeurs percentielles de P3 jusqu'à P97. Stades définis selon Tanner pour la pilosité pubienne et le développement des seins.

Courbe de croissance filles (4 - 20 ans), Luxembourg 2004-05 / Médecine Scolaire, Grand-Duché de Luxembourg © 2007





Courbes de croissance réalisées à partir d'un échantillon de 26629 garçons et 25878 filles (toutes nationalités) mesurés par les services de médecine scolaire du Grand-Duché de Luxembourg en 2004/05. Comme indiqué sur le graphique, les lignes représentent les percentiles 3, 10, 25, 50, 75, 90, et 97. Les références de puberté proviennent de Flandres, 2004 (www.vub.ac.be/groecurven). La Taille est mesurée en position normale avec la tête droite, pieds nus. La zone grise supérieure représente la distribution entre +2.0 à +2.5 EC (écart type) ; la zone grise inférieure entre -2.0 à -2.5 EC. Le Poids est mesuré en sous vêtements. **Indice de Masse Corporelle** (BMI), égal au poids (en kg) divisé par la taille au carré (en mètres). La zone grise supérieure est limitée par les percentiles qui correspondent aux BMI de 25 et 30 kg/m² à l'âge de 18 ans (limites de surpoids et obésité à partir de cet âge); les zones grises inférieures indiquent les percentiles qui correspondent aux BMI de 16, 17 et 18.5 kg/m² à l'âge de 18 ans (limites de sous-poids degré I, II et III à partir de cet âge). **Développement pubertaire** exprimé en valeurs percentielles de P3 jusqu'à P97. Stades définis selon Tanner pour la pilosité pubienne et le développement génital. Volume testiculaire mesuré par un orchidomètre selon Prader.

